CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER

Israël, continuum défense-sécurité depuis 50 ans

Pages 5 à 15

N° 325
SEPTEMBRE 2016
3ème trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE

Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

Présidents d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet
François Castanier

Président national :
Michel Bachette-Peyrade
Vice-Présidents :
Daniel Gyre, Jacques Mariet
Secrétaire général :
à pourvoir
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Michel Bachette-Peyrade, Jean Baudrat, Christian Blondel, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Jean Folia, Daniel Gyre, Jacques Mariet, Emmanuel Montanié, Bertrand Rouvillois, Loïc Salmon.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :
A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07
Cour d'honneur escalier G.

PERMANENCE SECRÉTARIAT :
mardi, mercredi et jeudi 9h30-16h00
Fax : 01 44 42 30 46
Charlette Dumont - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

REVUE CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Directeur de la publication :
Michel Bachette-Peyrade

Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Facebook : Croix de guerre et Valeur militaire

Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie Centr'Imprim
36101 Issoudun Cedex
Dépôt légal N°201609.0006
Commission paritaire N° 0321 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Informations services 4

Dossier 5

Israël, continuum défense-sécurité depuis 50 ans

Histoire 16

Culture 19

Villes et unités décorées 20

Vie des sections 23

Carnet 31

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont accessibles sur le site internet :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur « Actualités » ou « Archives ».

Des vidéos complémentaires sur les armées sont en ligne, soit de :
- longue durée, sur « Médias » dans la page d'accueil du site ;
- courte durée, sur la page Facebook « Croix de guerre et Valeur militaire ».

Il y a aussi une page Twitter : « Valeur Militaire ».

Le centenaire de la croix de Guerre est pérennisé dans « Médias » grâce à :
- la vidéo « La croix de Guerre : cent ans de bravoure (1915- 2015) » ;
- la galerie photos « Honneur aux braves ! La croix de Guerre ».

ÉDITORIAL

Mes chers amis,

J'ai à nouveau le plaisir de rédiger l'éditorial de notre revue à l'occasion de ce numéro d'automne qui vous est adressé dans un contexte de tensions pour notre pays en matière de défense et sécurité mais également au plan politique. Dans ce contexte, beaucoup d'entre vous se sont émus à l'annonce de la création par décret du président de la République du 12 juillet 2016 de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme et notamment de son rang protocolaire. Je comprends cette émotion. Les titulaires de la croix de Guerre ou de la croix de la Valeur militaire peuvent légitimement regretter ce rang protocolaire. Nous nous inclinons avec respect devant les victimes de tous âges, de toutes nationalités, de toutes religions sauvagement assassinées sans avoir un seul instant imaginé ce qui allait leur arriver. La médaille nouvellement créée constitue l'hommage national à ces victimes d'actes barbares. En l'attente des précisions ou modalités d'application de ce décret qui seront formulées par le ministre de la Défense, que nous ne manquerons pas de commenter le moment venu, l'heure est à la résistance aux attaques terroristes, à la résilience, au combat, pour éradiquer les auteurs et les commanditaires de ces crimes perpétrés contre notre civilisation.

Nous nous inclinons avec le même respect devant les dépouilles de nos soldats, tués à l'ennemi, morts pour la France ou dans l'exercice de leurs fonctions pour avoir, au sein de leur unité, à l'étranger ou sur le territoire national, tenté d'éviter ou de réduire les effets de ces massacres aveugles au mépris de leur propre vie. C'est la notion de sacrifice suprême, dont l'éventualité a été réfléchie et durement assumée par chacun d'entre eux. Nous partageons la douleur des familles et des proches de chacune de ces victimes. Depuis 1916, année de la création de la croix de Guerre, la citation à l'ordre de la Nation, décernée par le chef d'État-major des armées, signe la marque du courage pour nous militaires. Une croix de Guerre ou de la Valeur militaire fut épinglée sur notre uniforme sans aucune autre décoration. Elle est épinglée de la même façon sur le coussin des soldats décorés à titre posthume. Ce cérémonial ne changera jamais.

Dans ce numéro de notre revue « Croix de Guerre et Valeur militaire », vous pourrez lire le remarquable dossier de notre rédacteur en chef, Loïc Salmon, sur la posture des forces de défense et de sécurité d'Israël, où il s'est rendu. Cet État, en guerre depuis plusieurs décennies, est souvent cité en exemple en matière de lutte contre le terrorisme, stratégie guerrière dont notre pays a subi les dernières agressions en 2015 et...2016, le jour de notre fête nationale !

Avec ma fidèle amitié.

Michel BACHETTE-PEYRADE,

Président national

Carte et croix du Combattant

Délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), la carte du combattant permet de bénéficier de la retraite du combattant et de porter la croix du Combattant. Depuis le 1er octobre 2015, la carte du combattant nécessite une période de service d'au moins quatre mois ou 120 jours, effectuée sur un ou des territoires suivants.

Afghanistan (opérations « Heracles », « Pamir », « Enduring Freedom », «Ares » et « Epidote ») : du 03/10/2001 au 02/10/2015. **Bosnie-Herzégovine** (mission de l'Union européenne MPUE) : du 01/01/2003 au 31/12/2009. **Cambodge**, pays limitrophes et approches maritimes et aériennes : du 01/11/1991 au 31/10/1994. **Cameroun** : du 17/12/1956 au 31/12/1958 et du 01/06/1959 au 28/03/1963. **Congo** et pays limitrophes : du 19/03/1997 au 18/03/2000. **Côte d'Ivoire** et approches maritimes (opérations «Licorne» et «ONUCI») : du19/09/2002 au 17/09/2014. **Gabon** : du 02/06/2003 au 01/06/2011. **Golfes Persique et d'Oman** (opérations maritimes) : du 30/07/1987 au 29/07/2003 ; (opérations militaires) du 30/07/1990 au 29/07/2003. **Haïti**, pays et eaux avoisinants (mission des nations unies MINUSTAH) : du 19/02/2004 au 18/02/2016. **Irak**, frontières irano-irakienne (opération « Ramure ») et turco-irakienne (opération « Libage ») : du 01/04/1991 au 20/07/1991. **Jordanie** (opération « Tamour ») du 06/08/2012 au 05/08/2014. **Kosovo** (mission des nations unies MINUK) : du 10/06/1999 au 09/06/2009. **Liban** : du 22/03/1978 au 22/03/2007. **Liban, Israël** et eaux avoisinantes (opérations « Daman » et «Baliste») : du 02/09/2006 au 31/08/2014. **Liberia** (mission des nations unies) : du 01/05/2011 au 30/04/2015. **Libye**, pays et eaux avoisinants (opération «Harmattan») : du 18/03/2011 au 31/10/2011. **Madagascar** : du 30/03/1947 au 01/10/1949. **Mali**, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger et Tchad (opération «Serval») : du 10/01/2013 au 09/01/2015. **Mauritanie**: du 01/01/1957 au 31/12/1959 et du 01/11/1977 au 30/10/1980. **Méditerranée orientale** (expédition de Suez) : 30/10/1956 au 31/12/1956. **Ouganda** : du 02/06/2003 au 01/06/2011. **République centrafricaine** (RCA) : du 20/09/1979 au 19/09/1982 et du 18/05/1996 au 17/05/1999 ; (opération « Boali ») du 03/12/2002 au 01/12/2014 ; (mission des nations unies MINURCAT) du 25/09/2007 au 24/09/2008 et du 15/03/2009 au 14/03/2011 ; (opération « EUFOR », Tchad, RCA et pays avoisinants) du 28/01/2008 au 27/01/2010 ; (opération « Sangaris », RCA, Cameroun et Tchad) du 05/12/2013 au 04/12/2015 ; (opération Union européenne « ENAM-RCA ») du 19/01/2015 au 18/01/2017. **République démocratique du Congo** (opérations « Mamba », « MONUC » et «MONUSCO»): du 02/06/2003 au 01/06/2015. **Rwanda** et pays limitrophes : du 15/06/1994 au 14/06/1997. **Somalie** et approches maritimes et aériennes : du 03/12/1992 au 02/12/1995 ; (mission de l'Union africaine en Éthiopie, Somalie et eaux avoisinantes) du 23/09/2008 au 22/09/2014 ; (opération « Atalanta », Somalie, Kenya, Yémen, Djibouti, Oman, eaux avoisinantes et mer Rouge) du 08/12/2008 au 07/12/2015. **Tchad** et pays avoisinants (opérations « Tacaud », « Silure », « Manta » et « Épervier ») : du 15/03/1969 au 31/12/2015 ; (mission des nations unies MINURCAT) du 25/09/1997 au 24/09/2008 et 15/03/2009 au 14/03/2011 ; (opération « EUFOR », Tchad/RCA et pays limitrophes) du 28/01/2008 au 27/01/2010. **Timor oriental** : du 16/09/1999 au 15/09/2001. **Ex-Yougoslavie**, Slovénie, Croatie, pays et eaux avoisinants du 01/01/1992 au 31/12/1994 ; (forces multinationales en Ex-Yougoslavie, Kosovo, pays et eaux avoisinants, opérations « Trident », « Salamandre », «Astrée» et «Proxima») du 01/01/1995 au 31/12/1995. **Zaïre**, ex-Congo belge : du 13/05/1978 au 12/05/1981.

ISRAËL

Continuum défense sécurité depuis 50 ans

Son environnement régional hostile et complexe incite Israël à privilégier la diplomatie, tout en préparant des options militaires. Il maintient les accords de paix avec l'Égypte et la Jordanie et entretient des contacts officieux avec les autres acteurs locaux et régionaux. Il ne veut pas apparaître comme responsable de l'échec du processus de paix avec les Palestiniens. L'aide militaire des États-Unis reste acquise et son alliance indéfectible. L'accord international sur le dossier nucléaire iranien conclu en 2015, valable 15 ans, inquiète quand même Israël. Ce dernier redoute à terme une prolifération régionale, qui remettrait en cause le déséquilibre actuel en sa faveur. Il craint qu'un Iran doté de l'arme nucléaire ne soit imité par la Turquie, l'Égypte et l'Arabie Saoudite. En septembre 2007, Israël avait bombardé un immeuble en Syrie abritant des installations nucléaires à but militaire. Pragmatique, il refuse de s'engager dans la guerre civile en cours en Syrie depuis 2011, mais soigne les blessés de milices opposées au gouvernement syrien. Depuis l'engagement de la Russie aux côtés du régime de Damas, il a délimité avec elle les zones d'intérêts respectives, pour éviter de gêner une éventuelle intervention israélienne. Tout bombardement russe contre ses ennemis le sert. En effet, si le mouvement chiite libanais Hezbollah, financé par Téhéran, l'emporte, l'Iran est consolidé. S'il perd, l'organisation djihadiste Daech en sort renforcée. En échange de son action humanitaire, l'État hébreu a obtenu des belligérants d'épargner les villages des Druzes, population solidaire et présente en Syrie, Jordanie et Israël. La révolution en Égypte, suivie de l'arrivée au pouvoir du maréchal Sissi en 2014, constitue une bonne surprise pour Israël. Depuis, les deux pays coopèrent en matière d'antiterrorisme dans le Sinaï. Parallèlement, Israël lutte contre le transfert d'armement : destruction par missiles de convois d'armement venant de Syrie, notamment des éléments de lance-missiles russes Yakhont ; bombardement de navires marchands arrivant à Gaza chargés de roquettes iraniennes et missiles antichar Milan. Israël protège ses principales villes par des batteries antimissiles ou « dômes de fer ». Mais en cas de guerre de haute intensité, la priorité serait donnée aux états-majors et infrastructures militaires. Malentendus et escalades restent toujours possibles de la part du Hezbollah à partir de la Syrie. Sa menace devient hybride, mêlant terrorisme et actions militaires nécessitant armement lourd et entraînement.

Les armées p.6

La sécurité intérieure et aux frantières p.8

Le COGAT (Cisjordanie et Gaza) p.10

L'État de droit p.12

La FINUL p.13

La vision stratégique p.14

Dossier réalisé par Loïc Salmon Rédacteur en chef

Les armées

Frapper fort pour dissuader

Entre 1948 et 2015, les forces armées israéliennes, plus connues sous l'acronyme de « Tsahal » ont participé à 19 guerres et opérations, dont certaines humanitaires à l'étranger. La survie d'Israël dépend de la supériorité de Tsahal sur les armées des pays voisins. Il s'agit d'être capable, en dernier ressort, de ne compter que sur soi grâce à son industrie de défense.

Au cours d'un séjour en Israël (28 mai-2 juin 2016), l'Association des journalistes de défense a rencontré des officiers et soldats de Tsahal dans diverses bases militaires du pays et sur le terrain, mais pas seulement.

MISSIONS ET OPÉRATIONS

La guerre dite des Six-Jours (1967) s'est terminée par la conquête des divers territoires : le plateau du Golan pris à la Syrie ; la Cisjordanie et Jérusalem-Est à la Jordanie ; la bande de Gaza et le désert du Sinaï à l'Égypte. En 1988, la Jordanie a renoncé à toute revendication sur Jérusalem-Est et la Cisjordanie, renommée « Judée-Samarie » par l'administration israélienne. Le Sinaï a été échangé en 1979 contre un accord de paix avec l'Égypte et sa frontière est surveillée, depuis 1982, par la Force multinationale d'observateurs du Sinaï (FMO). Celle-ci, financée principalement par les États-Unis, l'Égypte et Israël, ne relève pas de l'ONU. La bande de Gaza, où se sont réfugiés de nombreux Palestiniens, a été évacuée en 2005 par Israël, mais Tsahal continue de surveiller ses espaces aérien et maritime ainsi que sa frontière terrestre. Aujourd'hui, une « Ligne verte », base de négociations dans le processus des accords d'Oslo (1993) pour l'établissement d'un futur État palestinien, jouxte la Cisjordanie, la bande de Gaza et le plateau du Golan.

L'unité « Les Lions du Jourdain » de la brigade « Etzion » est composée à 75 % de combattantes, âgées de 20 ans en moyenne.

L'armée de Terre doit, en priorité, défendre les frontières de la « Ligne verte », mais peut intervenir sur le territoire national, en cas de circonstances exceptionnelles, à la demande du Premier ministre. Elle entend conserver un temps de sécurité le plus long possible contre toute attaque inattendue du Hezbollah. La seconde guerre du Liban (2006), considérée officiellement comme une « déconvenue », lui a coûté 119 morts et une cinquantaine de chars.

L'armée de l'Air a montré sa capacité à intervenir très loin en territoire hostile : 1985, raid de 2.285 km pour un bombardement de représailles contre le siège de l'Organisation de libération de la Palestine à Tunis; 1981, destruction du réacteur nucléaire irakien « Osirak » avant qu'il ne devienne opérationnel (1.609 km) ; 1976, opération spéciale sur l'aéroport

d'Entebbe (Ouganda) pour libérer une centaine d'otages juifs, victimes du détournement d'un avion d'Air France (3.571 km).

La Marine voit ses missions augmenter, notamment la protection de plates-formes offshore après la découverte de gisements de gaz en Méditerranée au large d'Israël et du Liban. En 2014, elle a intercepté, en mer Rouge, le navire marchand panaméen *Klos-C*, chargé de roquettes, d'obus et de munitions de fabrication iranienne et venant d'Iran, pays soumis à un embargo de l'ONU sur les armes.

FORCES INTERNATIONALES

Plusieurs détachements de forces internationales sont présents aux frontières d'Israël. L'Organisme des nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) en Palestine, depuis 1948, observe le cessez-le-feu dans la zone du canal de Suez et les hauteurs du Golan après la guerre de 1967. Il coopère avec la Force des nations unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) sur le Golan dans le secteur israélo-syrien et la Force intérimaire des nations unies au Liban (FINUL) à la frontière israélo-libanaise (*voir p.13*). Des réunions mensuelles ont lieu entre Tsahal, l'armée libanaise et la FINUL.

Sur le plan militaire et de la sécurité, les relations entre Israël et la France sont excellentes. D'abord, la coopération avec Tsahal, meilleure armée de la région, permet de réaliser des opérations en commun. Ensuite, la France doit se concerter avec Israël avant d'entreprendre quoi que ce soit au Levant. Enfin, l'expérience d'Israël en matière de contre-terrorisme permet d'élaborer, ensemble, de nouveaux concepts.

Tsahal en chiffres (estimations)

Le quartier général de « Tsahal » (forces de défense d'Israël) se trouve sur la base de La Kirya à Tel Aviv, qui abrite aussi le ministère de la Défense. Ce dernier ne divulgue pas de chiffres sur les effectifs ni sur les capacités des armées.

Selon diverses estimations extérieures, les effectifs de Tsahal seraient d'environ 187.000 personnels d'active et de 445.000 réservistes. Chaque année, quelque 50.000 garçons et 48.000 filles atteignent l'âge du service militaire (18 ans) d'une durée de 3 ans pour les premiers et de 2 ans pour les secondes. Les femmes combattantes (5 % des effectifs) doivent rester un an de plus. Voici les estimations des capacités de Tsahal : armée de Terre, 2.600 chars de combat ; Marine, 3 sous-marins, 14 bâtiments de surface et 48 petits patrouilleurs ; armée de l'Air, 370 avions de combat, 215 hélicoptères et de nombreux drones de reconnaissance et d'attaque. Enfin, une unité est spécialisée dans le cyber (défense et attaque). Le dispositif de défense inclut diverses catégories de missiles : sol-air Popeye ; air-sol guidés par GPS ; missiles de croisière ; engins balistiques Jericho de 1.500 km à plus de 4.500 km de portée. Les 3 sous-marins d'attaque à propulsion diesel-électrique de fabrication allemande (classe Dolphin) peuvent embarquer des forces spéciales. Ils seraient aussi susceptibles de tirer des missiles mer-sol Popeye à tête nucléaire et d'une portée théorique de 1.500 km. Au moins un serait déployé en permanence en mer Rouge.

Tsahal, qui compte une quinzaine de fournisseurs nationaux, s'approvisionne aussi à l'étranger. Exportatrice au niveau mondial, l'industrie de défense israélienne propose ses produits dans la plupart des salons d'armement internationaux.

En service depuis 1994, les hélicoptères de combat «Black Hawk» de la base de Palmachim peuvent atteindre n'importe quelle partie d'Israël en 30 minutes et, avec des réservoirs supplémentaires, aller jusqu'en Égypte, Jordanie, Arabie saoudite et Irak. Utilisés notamment pour les opérations spéciales et de recherche et sauvetage, ils ont été déployés dans les conflits au Liban (2006) et à Gaza (2008 et 2014).

La sécurité intérieure et aux frontières

Surveillance et protection

Présente en Cisjordanie, l'armée de Terre fait du contrôle de zone et du renseignement au-delà de la « Ligne verte», en coordination avec le «Shabak» (Service de sécurité intérieure connu aussi sous le nom de «Shin Beth»). La police des frontières agit dans certaines zones des territoires occupés et à Jérusalem-Est. Une grande synergie entre les différents services de renseignement et de sécurité facilite la lutte contre le terrorisme.

L'Association des journalistes de défense s'est rendue aux frontières avec le Liban, la Syrie et Gaza et a visité le « dôme de fer» à proximité de la ville côtière d'Ashkelon (*photo ci-dessous*).

Le « dôme de fer » comprend un radar de trajectographie des roquettes et une batterie de missiles d'interception de courte portée. Dérivé du Patriot américain, le système est de conception israélienne. En cas de tirs de roquettes décelés, les sirènes alertent la population de la ville, qui se réfugie dans des abris en béton.

Selon le ministère de la Défense, tout le territoire israélien a subi des actes terroristes entre octobre 2015 et mai 2016 : 224 attaques au couteau, 90 tirs, 43 voitures-béliers et 1 bombe dans un autobus ont tué 34 personnes et en ont blessé 350. En cas d'attaques de roquettes, des sirènes donnent l'alerte, mais le temps de se mettre à l'abri varie de 3 minutes à ...15 secondes pour les villes protégées par le «dôme de fer». La principale menace vient du **Liban**, siège du « Hezbollah ». Ce parti dispose de 12 sièges sur 128 au Parlement. Sa branche militaire se comporte comme une armée indépendante, qui s'est manifestée notamment par des attentats-suicides contre des immeubles occupés par des troupes américaines et françaises à Beyrouth en 1983 (307 morts en tout), un détournement d'avion en 1985 et un attentat à la bombe contre la communauté juive de Buenos Aires en 1994 (85 morts). Entre 1997 et 2016, le Hezbollah a été reconnu comme une organisation terroriste par les États-Unis, l'Australie, le Canada, la France, les Pays-Bas, Israël, l'Union européenne et la Ligue arabe. Pendant le 2ème guerre libanaise en 2006, le «Hezbollah » a tiré 3.978 missiles contre le territoire israélien en 34 jours, soit environ 117 par jour. En 2016, il dispose de missiles sol/sol, dont les portées varient de 12 km à 700 km et les charges explosives de 5 kg à 600 kg, de missiles sol/air SA-17 (50 km, 70 kg) et SA-22 (20 km, 20 kg) et enfin de missiles antinavires Yakhont de fabrication russe. Ses effectifs sont estimés à 45.000-50.000 combattants, dont 6.000-7.000 engagés en Syrie en soutien du régime de Bachar el-Assad. La seconde menace est constituée par le mouvement « Hamas », issu de l'organisation égyptienne des « Frères musulmans » et installé à **Gaza**. Après le retrait de Tsahal de la bande

Un officier israélien présente la situation à la frontière avec le Liban (arrière-plan). *C'est d'ici qu'a été lancée l'intervention « Paix en Galilée » (juin-septembre 1982) pour faire cesser les attaques de l'Organisation de la Palestine, alors alliée à l'armée syrienne et à des milices libanaises majoritairement musulmanes. Tsahal avait été soutenu par des milices libanaises, essentiellement chrétiennes.*

La base militaire israélienne de Biranit domine la frontière libanaise (photo ci-contre). *Le poste d'observation est entouré d'un mur de béton de protection contre les tirs d'armes légères et d'un filet métallique contre les roquettes et petits missiles. Aujourd'hui, les attaques viennent de la milice Hezbollah, créée en réaction à l'intervention israélienne de 1982 au Liban et financée par l'Iran.*

de Gaza en 2005, le « Hamas » a gagné les élections législatives palestiniennes l'année suivante. Son conflit armé contre le parti d'opposition « Fatah » a coûté la vie à plus de 600 Palestiniens. En 2007, il contrôle toute la bande de Gaza . Les tirs de roquettes du «Hamas » contre Israël ont varié de 510 en 2001 à 3.818 en 2014. Celles-ci vont de la M-75 (7 kg, 60 kg) de fabrication locale à la M-302 chinoise (160 km, 144 kg), de quoi atteindre la plus grande partie de la population. Rien que pendant toute l'opération de représailles « Barrière protectrice » de 2014 (8 juillet-28 août), 3.362 roquettes ont été tirées contre Israël, dont 2.303 ont atteint leur but, 475 n'ont pas dépassé la bande de Gaza et 584 ont été interceptées par le « dôme de fer ». Tsahal a ciblé 4.772 objectifs, dont 32 tunnels. Ces derniers permettent le transport d'armement et d'équipements sophistiqués pour des installations souterraines. En outre, des combattants du Hamas se sont ainsi infiltrés en territoire israélien pour attaquer des soldats ou les enlever. A Tzeelim dans le désert du Neguev, Tsahal a établi un centre de combat en zone urbaine avec reconstitution d'un village arabe (mosquée, marché, maisons et tunnels aux parois bétonnées) pour habituer des soldats de 18 ans à toutes les situations stressantes possibles, y compris psychologiques. En 2016, des tunnels ont été découverts à 28 m et 40 m de profondeur. Tsahal surveille aussi le **Sinaï**, où se trouvent des éléments de Daech et des groupes djihadistes salafistes. Le plateau du **Golan** (1.800 km2), au Nord, est contrôlé en partie par Israël, mais surtout par le régime de Damas et ses opposants dont l'Armée syrienne libre, la milice Shuada al Yarmouk (affiliée à Daech), le Front al Nosra (Al Quaïda) et le Hezbollah. A proximité des frontières libanaise (11 km) et syrienne (30 km), l'hôpital Ziv de Zefat, dont le personnel est multi-ethnique, accueille des patients juifs, chrétiens, druzes, circassiens, bédouins et musulmans, y compris des victimes de la guerre civile en Syrie qui ne peuvent être soignées sur place. Les patients syriens, dont les premiers sont arrivés en février 2013, totalisent 610 personnes en mai 2016, dont 90 % d'hommes et 70 % nécessitant des soins orthopédiques. Même des combattants blessés, notamment ceux de l'Armée syrienne libre en bons termes avec Tsahal, y sont soignés, comme les civils.

Le COGAT en Cisjordanie et à Gaza

Les hostilités n'empêchent pas les échanges commerciaux

Le service de « Coordination des activités de l'État dans les territoires » (COGAT) met en œuvre les mesures en matière civile de l'État d'Israël sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza, en coordination avec l'Autorité palestinienne, les forces de sécurité israéliennes et l'État-major de Tsahal. Le COGAT surveille les importations de marchandises dans la bande de Gaza et les entrées des Palestiniens en Israël.

L'Association des journalistes de défense a rencontré des cadres du COGAT dans la région de Ramallah en Cisjordanie, «Judée-Samarie» selon la dénomination israélienne, le 30 mai 2016 et à la frontière de Gaza le 31 mai.

LA CISJORDANIE

Le COGAT de Cisjordanie exerce son autorité sur un territoire de 5.539 km2, desservi par 795 km de routes et comportant 30 sites symboliques et historiques. La population se répartit entre 400.000 Israéliens dans 126 colonies et 2,85 millions de Palestiniens dans 7 villes et 451 villages. La menace vient d'organisations terroristes connues, d'actes terroristes d'origine locale et de l'incitation au terrorisme auprès des jeunes. Depuis 2015, est apparue une nouvelle génération de Palestiniens, connectés aux réseaux sociaux et ayant l'expérience de « l'intifada » (guerre des pierres contre les patrouilles israéliennes). Ils agissent par petits groupes sans affinités avec l'Organisation de libération de la Palestine, le « Fatah » (autre mouvement de libération) ou le « Djihad » (guerre sainte). Les services de renseignement établissent des profils psychologiques de « personnes à risques » à partir d'informations diverses et de « big data » (gros volumes de données statistiques). Dans leur très grande majorité, les Palestiniens de Cisjordanie, trop préoccupés par leur vie quotidienne, ne participent guère aux soulèvements. L'Autorité palestinienne ne veut pas que Ramallah se transforme en nouveau Gaza (principal lieu de l'intifada de 1987 à 1993, 160 victimes israéliennes et plus de 2.000 palestiniennes). Parmi les 250 Palestiniens de Cisjordanie partis pour le Djihad en Syrie, nombreux y sont morts.

Les points de passage entre Israël et la Cisjordanie sont surveillés par des dispositifs électroniques et gardés par des soldats. Celui-ci se trouve dans la région de Ramallah. Ils sont franchis par les colons israéliens, y compris en auto-stop, et les Palestiniens désireux de travailler en Israël. Souvent, des véhicules palestiniens, dont le chauffeur ou les passagers n'ont pas d'autorisation de transit, sont obligés de rebrousser chemin. En cas de tension, la garde est renforcée et les soldats, portant casque et masque, se replient dans un abri mieux protégé.

Le kibboutz Nahal Oz, où plus de 500 personnes vivent, est situé à 500 m de la bande de Gaza. Miradors et patrouillles le long de la clôture assurent sa propre protection, complétée par des moyens militaires (radars, caméras thermiques et ballons d'observation). Malgré la menace constante d'attaques et d'enlèvements par le mouvement islamiste Hamas, il existe une liste d'attente de familles israéliennes volontaires pour s'installer à Nahal Oz.

Opérationnnel depuis 2010 le long de la clôture de Gaza, ce véhicule sans pilote dénommé «Segev Vulot» est «conduit» par un soldat, à l'abri dans une salle de contrôle, à l'aide d'un joystick. Les informations sont transmises en une seconde. Le mât téléscopique soutient une caméra, des senseurs et un projecteur. La partie électronique du système est protégée par un blindage. A terme, le véhicule sera autonome et équipé d'une mitrailleuse.

Le COGAT a divisé la Cisjordanie en zones de responsabilités. En « zones A », où se trouvent les villes de Ramallah et d'Hébron, l'Autorité palestinienne assure la sécurité et l'administration civile. En «zones B », constituées surtout de villages, elle ne s'occupe que des affaires civiles. En « zones C », le COGAT prend tout en mains. Vu que tout mouvement de Tsahal exerce une influence sur la population, des réunions ont lieu chaque jour entre l'Autorité palestinienne et le COGAT, qui lui vient en aide en cas de catastrophe naturelle (tempête de neige, par exemple).

LA BANDE DE GAZA

Plus de 1.000 Palestiniens de Gaza entrent chaque jour en Israël, pour des raisons professionnelles ou humanitaires, et 800 camions acheminent des marchandises à Gaza soit 32.000 t/semaine. Chaque camion, surveillé par des soldats et des chiens, est passé au scanner avant de pénétrer dans la zone tampon y décharger matériaux de construction, fournitures médicales, appareils électroniques etc. Puis, des navettes fonctionnent dans les deux sens jusqu'au terminal de Gaza. Tous les chauffeurs sont palestiniens. Le shekel israélien sert de monnaie d'échange au Hamas, qui taxe lourdement les importations et tente de faire passer en contrebande cigarettes, éléments de drones, armes et carburant en Israël. Pourtant, même pendant l'opération « Barrière protectrice » (8 juillet-5 août 2014), Tsahal a laissé passer 1.856 camions chargés de 40.555 t de produits alimentaires et sanitaires au terminal Kerem Shalom. Des postes de contrôle surveillent en permanence la frontière avec Gaza, protégée par une clôture de barbelés. Outre les patrouilles par véhicule télécommandé, des radars et des caméras thermiques scrutent tout ce qui bouge dans le « no man's land ». De jeunes soldates, réputées plus patientes que leurs collègues masculins, effectuent des gardes de 4 heures d'affilée, les yeux rivés sur leurs écrans et les zooms de leurs caméras. Dans une casemate de béton, des officiers analysent l'indice détecté, avant de déclencher l'alerte et d'envoyer une patrouille sur les lieux pour vérifier et, éventuellement, neutraliser tout intrus hostile.

L'État de droit

La démocratie et le prix de la sécurité

Pendant les périodes de tension, la population israélienne vit dans l'angoisse permanente. Mais pour rester une société démocratique, elle se livre à une autocritique. Quoiqu'entraînés à jouer un rôle policier, les soldats ne sont pas à l'abri de «bavures», que les tribunaux sanctionnent.

La sécurité mobilise 6.000 personnes, toutes catégories confondues. Les attentats-suicides à la bombe (15-20 morts d'un coup), qui avaient repris à partir de 2000, ont diminué en 2006-2007. Ils ont été en partie remplacés par les tirs sur les passants, les attentats sur les routes à la voiture-bélier et une recrudescence des participations de personnes très jeunes. Depuis 2009, les tribunaux pour enfants ont constaté que les auteurs mineurs d'actes terroristes, quand ils comparaissent seuls, reconnaissent agir parfois pour un motif politique (libération de la Palestine), mais surtout en raison de difficultés psychologiques et sociales. En général, les tribunaux se basent sur les enquêtes de la police et du Shabak (service de sécurité intérieure) et peuvent ordonner une détention administrative de six mois, renouvelable, en cas de danger grave et imminent, comme la préparation d'un attentat-suicide. Ils visent à traduire le renseignement en prévention, pour éviter de transformer des terroristes présumés en terroristes professionnels, rémunérés par une organisation. Cela implique souplesse et action rapide pour que les terroristes présumés soient plus préoccupés par leur propre sécurité que par la préparation d'un attentat. La théorie du « loup solitaire » n'est guère retenue par les tribunaux, pour qui le terrorisme nécessite obligatoirement des filières pour trouver des armes et des explosifs ainsi que de disposer de moyens logistiques et de communication. Toutefois, plutôt qu'un faisceau d'indices, les tribunaux veulent la preuve d'une affiliation à une organisation terroriste et au moins deux éléments qui se recoupent.

Depuis la guerre des Six Jours de 1967, le commandement militaire israélien a l'obligation d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les territoires occupés. Toutefois, la création d'un système judiciaire indépendant est vite apparue indispensable. A l'époque, la Cisjordanie est soumise en partie au droit jordanien (depuis 1948) et en partie aux droits britannique et ottoman. Tout est alors traduit en hébreu, en vue d'une réforme du code pénal. Depuis les accords d'Oslo de 1993, la juridiction palestinienne s'applique dans les zones A et B de Cisjordanie, sauf en matière de sécurité. Celle-ci reste de la compétence des tribunaux militaires israéliens, qui est totale dans les zones C, et s'exerce aussi dans les affaires civiles quand la victime est israélienne. Sur les quelque 10.000 dossiers judiciaires traités chaque année, seulement 1.000 à 2.000 portent sur des actes terroristes.

Un tumulus de pierres et deux drapeaux rappellent qu'un attentat meurtrier à la voiture-bélier a fauché plusieurs Israéliens à cet endroit, situé entre Jérusalem et Hébron et à 7 km de la Jordanie.

LA FINUL

Un engagement français dans la durée

La Force intérimaire des nations unies au Liban (FINUL) est déployée dans le Sud-Ouest du pays depuis 1978. Aujourd'hui, sa zone de surveillance s'étend du fleuve Litani au Nord à la «Ligne Bleue», tracée par l'ONU après le retrait en 2000 de Tsahal, qui y était entré en 1982. Sa composante maritime surveille les côtes pour empêcher l'introduction d'armes au Liban par la mer. La France participe à la FINUL depuis le début dans le cadre de l'opération « Daman ».

En 1978, les résolutions 425 et 426 du Conseil de sécurité de l'ONU avaient fixé les missions de la FINUL, mise en place à la suite de l'invasion du Liban par Israël (sa « première » guerre du Liban) : confirmer le retrait de Tsahal du Sud-Liban; rétablir la paix et la sécurité internationales ; aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité dans la région. Après la seconde guerre d'Israël au Liban en 2006, la résolution 1701 du Conseil de sécurité a élargi le mandat de la FINUL : contrôle de la cessation des hostilités ; accompagnement et appui des forces armées libanaises pendant leur déploiement dans le Sud du pays ; aide humanitaire à la population civile et sécurisation du retour volontaire des personnes déplacées.

L'OPÉRATION « DAMAN »

Outre un détachement d'une cinquantaine de personnels à l'état-major de la FINUL à Naqourah, 850 militaires constituent la « Force Commander Reserve » (FCR), placée directement sous les ordres du général commandant la FINUL.

Destinée à intervenir très rapidement au profit de tous les contingents étrangers déployés dans la zone d'action, la FCR comprend notamment une compagnie d'infanterie, un escadron de reconnaissance et un détachement du génie. Elle dispose de 16 véhicules blindés du combat d'infanterie, 47 véhicules blindés légers, 35 véhicules de l'avant blindés, 2 radars NCI-40 et 4 systèmes sol/air Mistral à très courte portée (0,5 km à 6 km). Principal moyen de réaction, de dissuasion et de coercition de la FINUL, la FCR a effectué 1.045 patrouilles en 2015, dont 47 conduites de manière autonome et 287 menées avec les forces libanaises le long de la frontière avec Israël. Par ailleurs, les forces des deux pays effectuent des entraînements techniques et de spécialité : génie, cynotechnique, infanterie, artillerie, cavalerie, entretien des matériels etc.

Enfin, la FCR conduit des actions civilo-militaires (santé, éducation et développement) au profit de la population du Sud-Liban.

Au 31 mars 2016, la FINUL déploie 10.598 militaires, 257 membres du personnel civil international et 591 membres du personnel civil local. Outre la France, sont contributeurs de la FINUL: l'Italie, la Corée du Sud, la Malaisie, le Ghana, l'Irlande et la Finlande dans le secteur Ouest de la zone de surveillance ; l'Indonésie, le Népal, l'Espagne et l'Inde dans le secteur Est. Le budget de la FINUL se monte à un peu plus de 506 M$ pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

La vision stratégique

Cerner les priorités et anticiper

Tsahal s'efforce de stabiliser la violence et de protéger populations civiles et activités économiques. Ses nouvelles technologies nécessitent financement et délais de développement. Pour repousser la guerre le plus tard possible, elle doit, avec des moyens divers, maintenir une préparation opérationnelle permanente, anticiper les événements possibles dans les cinq prochaines années et définir une posture stratégique sur quinze ans.

Ces questions ont fait l'objet d'une rencontre, le 31 mai 2016 à Tel Aviv, entre l'Association des journalistes de défense et le général de division (Air) Amikam Norkin, responsable de la stratégie et de la planification à l'État-major des armées israéliennes.

MENACE « MULTIFORMES »

« *Nous devons être capables d'agir et de nous défendre nous-mêmes* », souligne le général Norkin. Tout en vivant avec la population palestinienne, il s'agit de s'adapter à une menace devenue « multiformes » : lutte d'influence ; campagne internationale de « boycott, désinvestissments et sanctions » contre Israël ; guerre conventionnelle ; guérilla ; actions hybrides et même « techno-hybrides » ; tunnels débouchant sur le territoire national ; attaques individuelles au couteau ; cyberattaques ; possibilité, dès 2016, de drones-suicides emportant une charge militaire et capables d'atteindre leur cible avec précision.

Depuis 1967, Israël administre la partie du plateau du Golan, surplombant la frontière et d'où les soldats syriens, figurés par des silhouettes, pouvaient tirer sur les kibboutz en contrebas.

Aujourd'hui, les organisations terroristes disposent des savoir-faire et des technologies d'un État (roquettes en grand nombre). La situation dans les hauteurs du Golan (Nord) diffère de celle du Sinaï (Sud). Tous les jours, l'aviation israélienne survole le Liban et la Syrie. Des mesures de sécurité sont prises en coordination avec la Russie pour éviter tout tir de missile sol/air israélien contre un avion russe. Au sol, sur une zone de 85 villages à 70 % chiites, moins de 4.000 combattants du Hezbollah, préparés au combat d'infanterie et à la lutte antichars, disposent de dépôts de munitions, de lance-roquettes et d'infrastructures souterraines.

CONDUITE ET PLANIFICATION

Selon le général Norkin, la **sécurité immédiate** d'Israël repose d'abord sur la dissuasion contre les États et les organisations non étatiques hostiles. La défense aux frontières consiste à réduire les dommages sur le front intérieur par une neutralisation «intelligente» de l'adversaire. Cela implique une alerte avancée sur l'ensemble du spectre des menaces. Enfin, il faut pouvoir soutenir des opérations militaires prolongées et remporter une victoire décisive sur l'ennemi. Avec les

mêmes moyens financiers et humains, Tsahal fait tout pour maintenir sa supériorité, éviter un conflit ouvert et prévenir les menaces du Hezbollah, de l'Iran et des Palestiniens, en coopération constante avec les pays du Conseil de sécurité de l'ONU. A l'extérieur, l'Iran reste la principale menace, car son influence devrait croître en raison de l'accord de juillet 2015 sur son dossier nucléaire et de son aspiration à une hégémonie régionale. A la frontière Nord, le Hezbollah est l'acteur majeur d'un front à plusieurs adversaires. Le front palestinien se présente sous deux formes : prévention des hostilités dans la bande de Gaza, zone instable ; maintien de la stabilité en Cisjordanie, zone de terrorisme potentiel. Néanmoins, Israël poursuit son assistance civile et financière dans les deux zones. Le **plan évolutif à cinq ans** de supériorité militaire et stratégique porte notamment sur la robustesse de l'ordre de bataille (chaîne de commandement, armement, entraînement et soutien), la résilience opérationnelle et le renseignement. La défense antimissile, composée de trois volets, sera améliorée. Le « dôme de fer » de protection rapprochée des villes est déjà en service. Le système « Sling » (fronde), pour intercepter des missiles à moyenne portée lancés de Syrie par exemple , sera bientôt opérationnel. Enfin, le missile « Arrow » (flèche) est en cours de développement pour contrer des missiles balistiques tirés d'Iran. La défense de la frontière Nord figure parmi les priorités, car « *nous ne voulons pas que le Liban soit intégré à la Syrie* », souligne le général Norkin. Parallèlement, la relation stratégique avec les États-Unis et les partenariats avec la Jordanie et l'Égypte seront renforcés. Des coopérations seront développées avec la Grèce et Chypre et pourraient être envisagées avec la Turquie, Bahreïn, le Qatar, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Enfin, il convient de saisir toutes les opportunités : communication stratégique sur la prévention des conflits ; campagne contre l'État islamique d'Irak et de Syrie (Daech) ; lutte contre la

Le général de division (Air) Amikam Norkin, responsable de la stratégie et de la planification de Tsahal.

prolifération nucléaire ; assistance humanitaire ; efforts en faveur de la stabilité et de la reconstruction. Selon le général Norkin, une **perspective de défense à 15 ans** nécessite de se préparer à n'importe quel scénario et dans tous les domaines : terre, air, mer, cyber et autres possibilités futures. Cela implique de présenter les meilleures conditions à l'échelon politique et de limiter au maximum les pertes civiles. Un conflit régional induit une attrition mutuelle, une économie de guerre et une vulnérabilité stratégique. Son déclenchement peut être retardé par une posture dissuasive de projection de forces de Tsahal. En outre, il convient d'empêcher les adversaires potentiels d'acquérir armements et équipements de pointe et de limiter leur liberté d'action diplomatique au sein de l'ONU, de l'Union européenne et de la Ligue arabe. Le pire des scénarios serait une attaque simultanée sur deux frontières, comme lors de la guerre du Kippour en 1973 quand Israël, soutenu par les États-Unis, a affronté la Syrie et l'Égypte, aidées par l'Union soviétique. Toutefois, « *nous sommes capables de combattre sur deux fronts* », estime le responsable de la stratégie et de la planification de Tsahal.

Les troupes françaises a

Les 19 et 20 septembre 1918, les forces alliées de Palestine commençaient la manœuvre qui entraîna la défaite des armées turques. Le 10 janvier 1919, les unités du « détachement français de Palestine-Syrie », qui y avaient participé, prirent l'appellation de « troupes françaises du Levant ». Elles eurent pour mission de recruter et d'instruire des armées locales dans les territoires où la France avait reçu mandat (futurs Liban et Syrie), objectif atteint en 1945.

Le régiment mixte de marche de cavalerie du Détachement français de Palestine-Syrie (DFPS), rattaché à une division montée australienne, prenait une part brillante à la poursuite des Turcs en retraite. Damas fut atteint le 30 septembre alors que les unités ottomanes de Palestine étaient presque toutes prisonnières. Le 30 octobre, la Turquie signa l'armistice de Moudros. Au cours de ce mois, le DFPS commença à occuper la région qui constituait la zone d'influence française et à y organiser l'administration. Les Français occupèrent Beyrouth le 17 et Alexandrette le 12 novembre. Poursuivant les Ottomans vers le Nord, ils poussèrent, du 17 au 29 décembre, jusqu'à la ligne Mersina, Bozanti, Islahié. La zone attribuée à l'administration française était une bande littorale s'étendant du Sud de Tyr au Nord d'Alexandrette. L'organisation administrative devait comprendre une administration centrale à Beyrouth, un administrateur pour chaque vilayet (province) et des gouverneurs et sous-gouverneurs militaires pour les sandjaks et cazas (département et arrondissement). Face aux besoins que cela représentait, le colonel de Piépape, chef du DFPS, réclama l'envoi du matériel et du personnel indispensable à l'organisation des services publics. Le 28 octobre, le général Hamelin débarqua à Beyrouth et prit le commandement du DFPS. Ce dernier avait été constitué en mars 1917 «*pour servir d'escorte au drapeau national qu'aurait à arborer en Palestine le haut-commissaire français.* » Renforcé pendant l'été 1918, il avait participé à l'offensive de l'armée de Palestine jusqu'à Damas. Il fut ensuite envoyé à Beyrouth puis à Alexandrette et suivit la retraite ottomane jusqu'au-delà du Taurus, tout en établissant l'administration française malgré la faiblesse de ses effectifs.

Communautarisme

Selon son mandat au Levant attribué par la Société des nations, la France devait guider l'administration de nations issues de l'ex-Empire ottoman, «*jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules.*» Il fallait donc recruter et instruire des troupes locales pour assurer l'instauration des quatre nouveaux États indépendants potentiels : sur la côte et la chaîne côtière, le Grand-Liban et un État alaouite ; à l'intérieur, la Syrie où régnait une forte hostilité aux Français ; plus au Sud, le djebel druze, farouchement opposé à toute assimilation et aspirant à une indépendance immédiate.

L'armée française s'inspira alors de son expérience nord-africaine pour remplir ces missions. Pour parvenir à recruter des troupes localement, le commandement décida de respecter les particularismes de la trentaine de communautés, opposées par leurs confessions et origines ethniques. La majorité était composée de sédentaires, mais il existait également, notamment en Syrie et dans le djebel druze, des groupes plus combatifs, formés par d'excellents cavaliers, très jaloux de leur particularisme et pas plus favorables à la présence française qu'à la domination ottomane.

Parmi les chrétiens, se trouvaient des Maronites, bien-sûr, mais également des Grecs, Arméniens et Assyro-Chaldéens. Parmi les musulmans, des bédouins nomades côtoyaient des Kurdes, Alaouites, Ismaïliens, Turcs, Tcherkesses et Druzes. Ces derniers formaient une secte ayant rompu avec l'islam depuis le Xème siècle et ne s'étaient jamais soumis aux Ottomans. Réfugiés dans le djebel qui porte leur nom, ils ne s'étaient mélan-

u Levant (1919 - 1945)

gés ni aux chrétiens ni aux musulmans. Les Tcherkesses, musulmans de stricte obédience, étaient originaires du Caucase. Chassés de leurs terres par les Russes à la fin du XIXème siècle, ils passèrent au service des Turcs qui les dispersèrent en Macédoine, en Roumélie et, pour environ 40.000 d'entre eux, dans la région de Damas où ils reçurent des terres, mais ne se mélangèrent pas à la population.

Organisation

Le recrutement des unités locales se fit donc par communautés car, il était important de ne pas les confondre. Selon le colonel Grimbert, qui a servi dans un escadron druze, « *les plus attachés à leurs particularismes étaient les unités de cavalerie et en particulier les escadrons de partisans.* » Ces escadrons, appelés « escadrons légers » étaient levés dans « *les communautés d'origine cavalière* [qui] *avaient mené autrefois une existence indépendante, rançonnant parfois les sédentaires et menant fréquemment la lutte contre les conquérants turcs. Fiers de leurs origines, ils tenaient avant tout à se distinguer de leurs homologues et rivaux.* »

Les débuts du mandat furent marqués par une forte opposition des populations locales, qui poussa la France à appeler des renforts de métropole et lever un nombre toujours croissant de volontaires locaux. En 1922, les troupes levées sur place prirent le nom de « troupes spéciales du Levant » avec un effectif de 6.000 hommes. Elles se répartissaient en « unités auxiliaires » et « unités supplétives », appellations officielles. Les premières furent organisées et administrées comme les troupes françaises et les secondes constituées de partisans touchant une solde élevée. Ces derniers devaient en effet se procurer des chevux et se nourrir à leurs frais. Seules les armes leur étaient fournies. Les tenues des unités variaient selon leurs commandants, mais comportaient des éléments traditionnels de leurs communautés. Le commandement supérieur du Levant tenta entre 1927 et 1930 d'uniformiser des unités, mais se heurta à des réticences trop fortes.

Uniforme des troupes spéciales du Levant : cavalerie escadron de ligne - escadron druze (illustration de Maurice Toussaint).

En 1931, les effectifs présents au Levant montèrent à 28.000 hommes dont 13.000 autochtones comptant 3.250 cavaliers. Les troupes françaises présentes sur place appartenaient surtout à l'armée d'Afrique et, dans une plus faible proportion, aux troupes coloniales. Toutes étaient composées d'engagés européens, nord-africains ou africains.

Les troupes auxiliaires étaient composées de 20 unités : 2 bataillons libanais, 8 bataillons alaouites, 4 escadrons de ligne, 3 escadrons d'automitrailleuses et 3 compagnies méharistes. Les troupes de supplétifs étaient constituées de 7 escadrons autonomes, répartis sur le territoire en fonction de leur recrutement, et de 22 escadrons légers qui formaient 2 groupements à recrutement homogènes Le premier, composé de Druzes, était stationné dans le Djebel druze, où il n'y avait uniquement que des troupes de supplétifs. Le second ne comptait que des Tcherkesses dans la région de Damas. Ces escadrons formèrent deux groupements en 1934, stationnés l'un à Alep et l'autre à Djezireh. Leur mission était d'assurer la protection des frontières et la sécurité intérieure du pays.

En 1928, après l'extinction des révoltes de la Ghouta de Damas et du Djebel druze, un calme relatif se fit jour. Les troupes françaises du Levant, moins accaparées par le maintien de l'ordre, purent s'attacher à la constitution des futures armées, dont les cadres furent formés à l'école militaire de Homs. Après la révolte, les cavaliers druzes furent bien considérés par la population car, grâce à leurs soldes, ils apportaient une certaine richesse dans une zone peu favorisée par la nature. Le groupement tcherkess avait été mis sur pied par le lieutenant Collet, au début de l'insurrection de 1925, avec les cavaliers employés depuis 1920 comme gendarmes locaux. Ce système montra ses limites lors de la campagne de Syrie en 1941. Le groupement Collet rallia les Forces Françaises Libres (FFL), mais les autres unités de supplétifs ne prirent pas parti dans ce conflit qui ne les concernait pas. En revanche des unités d'auxiliaires, libanaises et tcherkesses, furent engagées contre les Britanniques et les FFL. Le départ des officiers français, qui demandèrent dans leur majorité à quitter le Levant, posa de sérieuses difficultés au général Catroux. Il dut utiliser les unités FFL comme troupes de souveraineté, en attendant de reconstituer les unités spéciales dont les hommes s'étaient le plus souvent dispersés. En février 1942, elles étaient réorganisées et comptaient 17.300 hommes encadrés par 29 officiers et 355 sous-officiers français ainsi que 355 officiers et 1.467 sous-officiers «autochtones.» A la fin des combats de la seconde guerre mondiale, le transfert de ces unités fut exigé par le gouvernement du Liban et surtout de la Syrie, dont Catroux avait proclamé les indépendances à l'automne 1941.

Après l'insurrection syrienne de mai 1945 et dans un contexte de fortes tensions franco-britanniques, les troupes spéciales furent transférées aux nouveaux États le 1er août.

Escadron tcherkess à Damas en 1941.

Colonel Thierry Noulens,
docteur en Histoire
professeur à l'École de guerre

DANS LES LIVRES

UN MONDE EN PAIX

par le général Jean Cot

« *Le soldat digne de ce nom est par vocation un faiseur de paix, dont il sait mesurer la douceur* », écrit le général Cot. Or, dans une situation de guerre, surtout civile, le soldat risque de se laisser déborder par le sentiment de vengeance, qu'il ne faut pas confondre avec l'ardeur au combat. Aujourd'hui, les cadres militaires apprennent le « droit dans la guerre », qu'ils doivent faire respecter par leurs subordonnés. Au-delà, la responsabilité personnelle des « fauteurs de guerre » peut se trouver engagée, puis jugée par la Cour pénale internationale permanente. Alors que 90 % des pertes humaines de la première guerre mondiale ont été militaires et 10 % civiles, la proportion s'est inversée dans les conflits récents. Créée en 1945, l'Organisation des nations unies (ONU) se dote de conditions pour le règlement pacifique des conflits (chapitre VI) et de moyens coercitifs en cas de rupture de la paix ou d'acte d'agression (chapitre VII). Elle participe au contrôle de cessez-le-feu acceptés par les belligérants et à la mise en œuvre d'accords de paix signés, notamment au Proche-Orient (*voir « La FINUL» p.13*). Mais aucune disposition de sa charte ne l'autorise à intervenir dans une guerre civile. Son action se trouve paralysée, faute de pouvoir remplir les conditions impératives de sa doctrine : consensus de toutes les parties ; neutralité absolue de la mission onusienne sur le terrain ; non-emploi de la force, sauf dans le cas bien délimité de la légitime défense. Pendant son mandat à la tête de la Force de protection des nations unies en ex-Yougoslavie (1993-1994), le général Cot commande jusqu'à 30 bataillons de « Casques Bleus » de 25 nationalités différentes et à la qualité opérationnelle très variable. Les pays pauvres profitent de l'aubaine pour équiper et payer leurs troupes. Les bataillons des pays de l'ex-empire soviétique, commandés par des chefs souvent incompétents, pratiquent la corruption, le marché noir et la collusion avec une ou plusieurs parties en présence. L'ONU a poursuivi dans la spirale de l'échec : Rwanda (1994), Soudan (1996), Angola (1997), Timor (1999) et Sierra Leone (1999). Par ailleurs, elle a servi de caution à des opérations conduites par l'OTAN au Koweït (1990), au Kosovo (1999) et en Afghanistan (2002). Ces coalitions d'États volontaires ont été dirigées directement par les États-Unis. Ceux-ci prônent la défense de la liberté, la démocratie et l'économie de marché, tout en menant une politique au service de leurs intérêts, souvent confondus avec ceux de l'économie et de la finance.

En fait, deux civilisations occidentales coexistent et divergeront de plus en plus : l'une américaine et l'autre européenne. La première privilégie la puissance, en vue de la gouvernance mondiale. La seconde préfère une régulation internationale pour la prévention et la gestion des conflits et la répartition des richesses. Finalement et malgré ses carences, l'ONU reste la seule tutelle sous laquelle l'Europe pourra s'engager militairement dans le monde, estime le général Cot.

Loïc Salmon

Éditions Charles Léopold Mayer
176 pages/10 €

CULTURE

SAINT-TROPEZ (Var)

Croix de Guerre 1939-1945

Saint-Tropez est un noyau important de la résistance du département du Var. René Girard, maire de Saint-Tropez, est le président du Comité Interdépartemental de Libération.

Au sein de ce comité Jean Sabathier et Jean Despas représentent les mouvements « Front National » et «Francs-Tireurs et Partisans». Ils sont à l'origine de la création, à partir de 1943, de la brigade des Maures composée de 500 hommes. Elle mènera de nombreuses actions (embuscades et sabotages) et assurera la protection des débarquements et des embarquements, à bord de sous-marins, d'agents de liaisons et de résistants. Les embarquements, à partir des plages de l'Escalet, finissent par être connus de l'ennemi.

Depuis le 9 septembre 1943, la ville de Saint-Tropez est occupée par les Allemands succédant aux Italiens, qui administraient la cité depuis le débarquement des Anglo-Américains en Afrique du Nord.

En novembre 1943, au cours de la conférence de Téhéran, Churchill et Roosevelt propose de « prendre les Allemands en tenaille » en débarquant dans le Sud de l'Europe. Staline est favorable à ce plan qui soulagera le front soviétique. Roosevelt décide que le débarquement aura lieu, en Provence, le 15 août 1944. La 7ème Armée constituera le corps expéditionnaire. Elle est composée du 6ème Corps d'armée américain, de la 1ère Division aéroportée alliée et de l'Armée B française. Le général Patch commandera les forces françaises pendant la première phase de l'opération. Le général de Lattre de Tassigny les commandera dès leur engagement. Sur les 324.000 hommes débarqués, 260.000 sont français dont 90 % sont originaires d'Afrique du Nord.

Dans la nuit du 7 au 8 mars 1944, le sous-lieutenant François Pelletier du Bataillon de choc est parachuté dans le Sud. Sa mission consiste à mettre en place un système de liaisons par vedettes lance-torpilles avec la Corse.

Le 24 juillet 1944, un drame frappe la résistance tropézienne. Suite à une trahison, François Pelletier et un officier américain appartenant à l'OSS sont arrêtés. Ils sont conduits à Marseille où ils sont torturés. Le 12 août, ils sont enterrés vivants dans le charnier de Signes où 8 mois plus tôt 11 résistants furent fusillés. Maurice Noël, qui dénonça François Pelletier dans l'espoir de recevoir 2 millions de francs, reçu, le 8 août, de ses commanditaires allemands, pour tout paiement, une rafale de pistolet mitrailleur.

Le 14 août 1944, au soir, Nicole Celebonovitch, qui dès 16 ans était entrée dans la Résistance, entend les messages suivants dont elle connaît la signification : «*Nancy a le torticolis*» annonce que le débarquement aura lieu dans les 8 jours ; « *Le chasseur est affamé* » signifie que les opérations de débarquement se réaliseront dans les 24 heures ; « *Gaby va se coucher dans l'herbe* » déclenche la mobilisation des mouvements de résistance et leur demande de passer à l'action. Immédiatement, elle enfourche sa bicyclette et part prévenir les chefs de la résistance tropézienne.

Le 15 août 1944, à 4 h 40, René Girard voit des parachutistes tombés à 4 km de Saint-Tropez. Immédiatement, il envoie ses chefs de réseaux prendre contact avec les forces alliées. Si le parachutage respecte l'horaire prévu, c'est une catastrophe en matière de précision. La brume qui recouvrait la baie de Saint-Tropez en est la cause. La compagnie C du 509ème Bataillon

SAINT-TROPEZ (Var)

du capitaine Walls a atterri sur la colline de Sainte-Anne et se trouve à plus de 20 km de son objectif. A l'issue du regroupement des parachutistes, le capitaine Walls se trouve à la tête de 300 hommes comprenant, outre ses propres soldats, ceux de deux batteries du 463ème Bataillon d'artillerie et ceux de la compagnie B du capitaine Miller. Ce dernier et ses 16 compagnons d'armes a été largués au-dessus de la Méditerranée. Les 17 corps ne seront jamais retrouvés. A 5h 45, une violente explosion retentit au-dessus de la ville. L'Oberleutnant (lieutenant) Heinsohn vient de donner l'ordre de détruire les quais, le môle du Portalet et la jetée. La population de Saint-Tropez a été obligée d'évacuer la ville en pleine nuit. René Girard convainc le capitaine Walls de libérer sa ville. Les parachutistes américains et les résistants français s'engagent côte à côte dans les combats de la libération de Saint-Tropez. En fin de matinée, le 15ème Régiment d'infanterie américain, débarqué sur la plage de Pampelonne, leur apporte son soutien. Rapidement, le nombre de prisonniers allemands atteint 240.

Le 16 août 1944, un drame horrible frappe la ville de Saint-Tropez. Alors que la population est réunie Place des Lices pour fêter sa libération, deux bombardiers allemands larguent leurs bombes sur la ville. Dix Tropéziens sont tués.

Le 17 août 1944, le général Patch adressera ses félicitations par lettre, à Jean Sabathier, pour exprimer sa reconnaissance aux actions menées par la Résistance : « *J'ai appris avec plaisir et admiration la très grande part que vous avez prise dans les combats qui se sont déroulés à Saint-Tropez le 15 août 1944 ainsi que l'aide précieuse que vous avez fournie à la compagnie C de notre 509ème Bataillon. Je tiens à vous féliciter ainsi qu'à vous remercier de tout cœur. Aidant nos hommes à se reformer, indiquant les positions ennemies, vous avez tout fait pour nous permettre d'engager le combat sous les conditions les plus propices. Une fois le combat commencé vous vous êtes distingué par votre ardeur, votre courage et votre ténacité ; vous avez non seulement vaincu le Boche mais également conquis la profonde admiration de vos camarades américains. Vos actions ainsi que ceux de vos collègues de la Résistance démontrent mieux que tous les discours la vitalité de la France et les qualités impérissables de ses fils. Avec l'aide de Français comme vous, la libération de votre chère patrie ne peut être que rapide et glorieuse. Elle le sera. En vous remerciant à nouveau, je vous prie d'agréer mes meilleurs vœux ainsi que l'assurance de ma haute considération.* »

Le 14 août 1948, Saint-Tropez reçoit la croix de Guerre avec palme accompagnée de la citation, gravée aujourd'hui sur une plaque de marbre (*photo ci-dessus*).

Marc Beauvois,
section de la Haute-Garonne

Le 27ème Bataillon de chasseurs alpins

Première unité de chasseurs à recevoir la fourragère rouge de la Légion d'Honneur, le 27ème Bataillon de chasseurs alpins (BCA) a aussi obtenu celles de la Médaille militaire, des croix de Guerre 1914-1918 (6 palmes, 2 étoiles de vermeil et 1 d'argent) et 1939-1945 (2 palmes) et de la Valeur militaire (2 palmes).

Après la conquête de l'Algérie à laquelle il a participé, le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, en tire des enseignements qui aboutiront, en 1837 à la création du 1er Bataillon de chasseurs à pied, une unité d'infanterie légère d'une plus grande souplesse manœuvrière que celles d'infanterie dite « de ligne ». Trente unités suivent. Après la défaite de 1870 contre la Prusse, la réorganisation de l'armée française donne naissance au 27ème Bataillon de marche de chasseurs à pied. Engagé en Algérie (1871-1872), à la frontière franco-espagnole (1872-1881) et en Tunisie (1881), il devient « alpin » pendant la Grande Guerre. Il combat en Lorraine et en Belgique en 1914, en Alsace (1915-1916) et participe aux batailles de la Somme (1916), pour aider les troupes anglaises, et du Chemin-des-Dames (1917), contre les «Loups gris» de la Garde prussienne, puis se trouve au cœur des offensives victorieuses de 1918. En 1914, le 27ème BCA aura accueilli dans ses rangs un certain Roland Garros qui, quoique exempté légalement des obligations militaires car né à La Réunion, s'y engage comme simple soldat. Aviateur déjà célèbre, il sera ensuite affecté à l'aviation, qui dépend de l'armée de Terre. Premier inventeur du tir à travers le champ de l'hélice, il sera tué en combat aérien en 1918. Après la guerre, le 27ème BCA initie les interventions de pacification et d'interposition : en Silésie sous l'égide la Société des nations (1920-1922) durant l'occupation de la Ruhr (1923-1924) et au Maroc (1925). Réinstallé dans les Alpes de Haute-Savoie, il réapprend la montagne et contribue au développement de l'alpinisme militaire. Pendant la seconde guerre mondiale, il participe à la campagne de France (1939-1940) avant sa dissolution, consécutive au débarquement des Alliés en Afrique du Nord en 1942. De nombreux chasseurs rejoignent alors le maquis des Glières, haut lieu de la Résistance. Reconstitué en 1944, le 27ème BCA est intégré à la division alpine de l'armée du général de Lattre. Il passe en Italie à la veille de l'armistice. Arrivé en « occupant » en Autriche en 1946, il la quittera en « ami » deux ans plus tard. Engagé en Kabylie de 1955 à 1962, il participe aux missions de sécurité et de maintien de l'ordre et aussi aux actions psychologiques des « sections administratives spéciales » visant à promouvoir l'Algérie française par l'instruction, l'accès aux soins médicaux et le développement rural. A partir de 1983, le 27ème BCA est déployé dans la plupart des théâtres d'opérations extérieurs : Liban, ex-Yougoslavie, Sénégal, Tchad, Balkans, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, Afghanistan et Mali. Depuis sa création, cette unité de montagne aura combattu à des altitudes diverses : 800 m en Grande Kabylie en 1881 ; 1.000 m dans les Vosges (1915) ; 135 m au canal de l'Aillette (1917 et 1940) ; 600 m au Maroc (1925) ; 3.000 m dans les Alpes (1940 et 1944), 2.300 m en Kabylie (1962) ; 2.100 m en ex-Yougoslavie (1993) ; 2.800 m en Afghanistan (2008-2012). **Loïc Salmon**

Éditions Pierre de Taillac
208 pages/300 illustrations/35 €

États-Unis - Paramus (New Jersey)

Général de brigade Steven Kovach (1918-2016)

Le général américain Steven Kovach, officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la croix de Guerre 1939-1945, est décédé le 31 juillet 2016 à Paramus dans l'État du New Jersey. Depuis 1971, il était président de « l'American Order of the French Croix de Guerre », qui a remplacé la section américaine de l'ANCGVM en 1958. Cette association s'honore d'avoir compté parmi ses membres d'éminentes personnalités de la seconde guerre mondiale, dont les généraux Dwight Eisenhower, Douglas MacArthur, Omar Bradley et Mark Clark ainsi que l'amiral Chester Nimitz.

Né aux États-Unis de parents de vieille souche hongroise, Steven Kovach s'engage en novembre 1940 dans l'armée de Terre américaine, où il se voit confier un poste-clé dans le cadre du plan de mobilisation, à «l'Army Reception Center» de Camp Uton (New York), poste où il fut maintenu « indispensable » jusqu'en août 1944.

Durant cette période, il assura personnellement la sélection de 400.000 recrues et leur acheminement vers les différents centres d'entraînement, puis fut chargé de la démobilisation à la fin des hostilités.

A l'automne 1961, lors de la crise de Berlin, il fut rappelé sous les drapeaux comme capitaine et affecté à l'état-major du 5ème Corps d'armée américain, à Francfort (Allemagne), en tant qu'officier des Affaires Civiles où il coordonna les plans de défense entre la 3ème Division blindée et 8ème Division d'infanterie ainsi qu'avec les forces de défense allemandes à Wiesbaden.

Démobilisé en août 1962, il est mis en retraite de la Réserve active en novembre 1971 avec le grade de lieutenant-colonel. Promu colonel de la « Militia » en 1988, il est en 1992 nommé général de brigade sur la liste des retraites de l'État de New York.

Toute la carrière civile (1936-1983) de Steven Kovach s'est déroulée au sein de l'un des principaux groupes d'assurances américain, « The Equitable Life Assurance Society ». Il l'a terminée comme directeur des investissements immobiliers.

Steven Kovach a rendu de grands services au sein d'associations, dont la Société américaine de la Légion d'Honneur, l'Association Rhin et Danube et l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire, de la «Retired Officers Associaiton» et de la «Disable American Veterans Association ».

Au cours des années, Steve Kovach a réuni autour de lui plus de 3.000 anciens combattants américains, titulaires de la croix de Guerre à titre individuel ou par le biais de leurs unités au cours des deux guerres mondiales.

Par ailleurs, il a poursuivi sans relâche l'un de ses buts : raviver l'esprit d'amitié entre les États-Unis et la France.

Michel Brunel
vice-président de l'American Order of the French Croix de Guerre

Le général Steven Kovach a notamment commandé la «Old Guard» de la Ville de New York de 1989 à 1993.

Finistère - 29 - Lanvéoc

Assemblée générale du 28 avril 2016

Le 28 avril, la section du Finistère a tenu son assemblée générale à Lanvéoc (2.000 h), une des 13 communes du département décorées de la croix de Guerre 1939-1945. Cette assemblée s'est déroulée conformément à la tradition.

La cérémonie au monument aux morts a revêtu une solennité particulière par la présence d'un piquet d'honneur d'élèves de l'École navale. Cet établissement (800 élèves environ) est situé à proximité du centre de la commune dans l'anse du Poulmic. La participation de ce détachement en armes est due à l'intervention du maire de la commune, M. Ramonet, qui est capitaine de frégate (H) et anciens des forces maritimes.

Au cours de cette cérémonie, il a été procédé à la lecture de la citation attribuée à la commune lors de la dernière guerre mondiale. On a pu noter la présence des correspondants défense des communes du Relecq-Kerhuon et de Guipavas, de l'adjoint au délégué militaire départemental et du colonel Polallion, commandant l'École de gendarmerie de Châteaulin.

A l'issue de la cérémonie au monument aux morts, les adhérents et les autorités ont été reçus par la commune pour un pot de l'amitié.

Le maire a retracé l'histoire de sa commune et a ensuite présenté les particularités et les atouts à caractère touristique des environs, Camaret, Crozon et Morgat.

Outre l'établissement maritime de Lanvéoc, qui forme les officiers de la Marine et une partie du personnel équipage navigant (manœuvriers et chefs du quart passerelle), il faut noter l'implantation, à Lanvéoc, d'une des bases de l'aéronautique navale, dont les missions sont le soutien opérationnel, technique et logistique des aéronefs affectés sur la base ou détachés sur les bâtiments de guerre, la formation et l'entraînement du personnel de l'aéronautique navale ainsi que le fonctionnement de l'aérodrome et le contrôle de la zone aérienne locale (1.300 personnes et une quarantaine d'aéronefs).

Un peu plus loin, se trouve la base des sous-marins nucléaires lance-engins. Un environnement digne d'un intérêt certain et hyper protégé !

A l'issue de la réception en mairie et pour clore cette journée, les adhérents se sont retrouvés pour un déjeuner en commun.

Christian Blondel,
secrétaire

Lecture de la citation par le maire.

Loir-et-Cher - 41- Saint-Gervais-la-Forêt

Assemblée générale du 23 avril 2016

Le 23 avril 2016 à 9h30 se sont réunis les membres de la section des Croix de guerre du 41, en la mairie de Saint-Gervais-La-Forêt. Merci au maire, qui met à notre disposition ses locaux.

Hélas, beaucoup des nôtres ne peuvent se déplacer (maladie, hôpital, l'âge...). Je remercie les 10 excusés de m'avoir prévenu. Donc à ce jour, la section compte 60 adhérents, dont les 4 villes décorées de Blois, Chambord, Mont-près-Chambord et Vendôme. Toutes les cotisations ont été réglées. Après avoir effectué l'appel, le président remercie les présents et les porte-drapeaux amis. Le nôtre, Guy Duflot, est exemplaire dans sa tâche de présence aux manifestations, cérémonies et obsèques. Ancien de la 2ème DB, il aura 90 ans en juin. Une minute de silence est observée en mémoire de nos amis disparus depuis la dernière assemblée générale de 2015 : MM. Conci, Cheval et Lasnier. Cette minute de silence concerne également nos frères d'armes disparus au Moyen-Orient ou en Afrique. Rappelons en passant que les croix de Guerre sont décernées pour fait de bravoure ou péril affronté. Je reviens sur les absents qui sont sur leur « lit de souffrance ». Ils sont 15, souhaitons-leur une meilleure santé.

Le vérificateur aux comptes, Pierrot Gourgues, s'est présenté le 12 janvier 2016 au domicile du trésorier. Les documents comptables présentés sont en parfaite concordance avec la situation envoyée au siège (Hôtel des Invalides à Paris) : situation saine et positive pour la 7ème année consécutive. Merci à notre bureau de permettre à notre effectif de rester stable grâce à l'aide de nos deux vice-présidents : M. Petit pour le Nord et P. Aubin pour le Sud. Notre ami Patrick Leclerc, diminué par la maladie, démissionne de son poste de secrétaire. Nous le remercions vivement pour son aide apportée depuis 2009. Bernard Maréchal lui succède.

Les 60 adhérents se répartissent entre 31 décorés (dont les 4 villes précitées) et 29 membres sympathisants. Fernand Raczak, ancien des combats d'Afrique du Nord, est notre dernier adhérent à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous le général Beyer, fidèle de nos assemblées et président de la Société des membres de la Légion d'Honneur pour le Loir-et-Cher. Pour le plaisir de tous, il nous apporte les dernières informations intéressantes.

A l'issue de notre réunion, nous nous dirigeons vers le monument aux morts pour la cérémonie et entonnons une vibrante Marseillaise. A la suite de quoi, nous allons vers le quartier Rassier à Blois pour assister, avec nos amis anciens légionnaires, à la commémoration de Camerone. Après celle-ci et le pot de l'amitié, nous participons, tous ensemble, à un repas servi au cercle mess. La qualité de l'accueil et du repas ont recueilli la satisfaction unanime de tous les participants. En passant, je rappelle que les deux familles de la Gendarmerie (la « blanche » et la « jaune ») sont membres d'honneur de la section.

Charles Couradjut
président

Commandes de revues

Des exemplaires papier des revues, uniquement antérieures à celles des six mois précédant le numéro en cours, sont encore disponibles au siège national de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire.
Seuls les frais d'envoi sont à charge.

Les commandes doivent être adressées au secrétariat uniquement par écrit :

- soit par par lettre :
Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle 75700 Paris
- soit par par courriel :
ancgvm@sfr.fr

Côtes d'Armor - 22 - Saint-Brieuc

Assemblée générale du 27 février 2016

L'assemblée générale de la section départementale des Côtes d'Armor s'est déroulée le 27 février dans une salle mise à disposition par le restaurant « La Choppe » à Trégueux. A titre expérimental, se sont joints les adhérents de l'Amicale des médaillés militaires de Saint-Brieuc et environs, considérant que les effectifs respectifs sont quasiment identiques. Une quarantaine d'adhérents y ont participé. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le président Michel Le Morvan a remercié les personnalités assistant à cette assemblée : Sylvie Grondin, maire adjointe de Saint-Brieuc ; André Föllmi, président de l'Amicale des médaillés militaires de Saint-Brieuc et environs ; Joseph Got, président départemental de la FNACA ; Jean Le Cam, ancien président de l'ANAI, dissoute le 31 décembre 2013 ; Jean Paul Betot, président départemental des blessés multiples. S'étaient excusés : Guillaume Le Meur, directeur départemental de l'ONAC ; Maurice Leny, président départemental des Combattants volontaires et de l'UDAC. Regrettant l'absence des adhérents empêchés pour raisons diverses et notamment pour raisons de santé, le président a déclaré l'assemblée ouverte.

Honneur aux morts

Une minute de silence a été observée, en hommage aux adhérents morts depuis la dernière assemblée. **Pierre Demalvilain**, décédé à l'âge de 89 ans, était le fondateur de la section des Côtes d'Armor. Fin 1940, il est entré dans la Résistance à 15 ans. Élève au lycée de Saint-Servan, il a participé au réseau de renseignement franco-polonais « F2 », recueillant de nombreuses informations sur les troupes allemandes, relatives à leurs positions, leurs déplacements et leurs matériels. Circulant à bicyclette qu'il appelait son «cheval d'orgueil», il recueillait toutes les informations qu'il pouvait et les faisait remonter à Paris. En 1942 le réseau auquel il appartenait a été trahi par un agent double. De nombreux agents ont été arrêtés, mais pas lui. Il a alors intégré le réseau franco-belge «Delbo Phénix», où il a accompli des missions, trop nombreuses à énumérer, jusqu'à la libération de Saint-Malo. Il agissait sous le pseudonyme de «Jean Moreau». Après l'armistice en mai 1945, il s'est engagé dans une unité de reconnaissance du 3ème Régiment de spahis marocains. En octobre 1945, incorporé au Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, il a fait une campagne en Indochine jusqu'à sa démobilisation en novembre 1946. Après un remarquable parcours civil en Côte d'Ivoire puis en métropole, il a pris une retraite bien méritée en 1986. Il aurait pu se reposer, mais a décidé d'entreprendre un nouveau combat jusqu'à sa mort, celui de réveiller les consciences et de faire du devoir de mémoire son cheval de bataille. Il disait toujours « *ceux qui ne savent pas se souvenir du passé, s'exposent à le revivre* ». Cet argument, souligne le président, est encore d'actualité après les attentats terroristes de 2015. Engagé dans de multiples associations patriotiques et en assurant souvent la présidence, il s'est consacré à prêcher la bonne parole à l'occasion de nombreuses conférences dans les écoles et les mairies. Il a été à la base du concours de la Résistance réalisé chaque année dans les écoles, assurant par ailleurs la vice-présidence de la Fondation de la Résistance. Jusqu'à ses derniers instants, il a activement prouvé son amour pour la patrie. Il ne s'agit là que d'un véritable condensé de son parcours de citoyen. Il était titulaire de la Légion d'Honneur (officier), de la Médaille militaire, de l'Ordre national du Mérite (officier), de la croix de Guerre 1939-1945, de la Médaille de la résistance, de la croix du Combattant volontaire 1939-1945 et de la croix du Combattant de moins de 20 ans.

François Perrot, décédé à l'âge de 96 ans et ancien officier marinier, était décoré de la Médaille militaire, de la croix de Guerre 1939-1945, de la

Côtes d'Armor - 22 - Saint-Brieuc

croix du Combattant et de la Médaille coloniale (agrafe Extrême-Orient).

Le père Jacques Donne, décédé à l'âge de 91 ans, ancien résistant et aumônier du monde combattant, était président de la section des Côtes d'Armor de la 2ème Division blindée. Le porte-drapeau de la section de l'ANCGVM, le président et quelques adhérents ont assisté à toutes ces obsèques. Le président a rendu aussi hommage à tous les militaires décédés en opérations extérieures au cours de l'année écoulée, sans oublier les victimes des attentats perpétrés dans la capitale en 2015. Il a indiqué qu'à l'occasion du centième anniversaire de la création de la croix de Guerre (2015), une exposition intitulée « Honneur aux braves » est prévue du 14 mars au 31 mai 2016 au pavillon du Roi, au château de Vincennes.

Activités et bilans

Le président a aussi rappelé les difficultés pour recruter de nouveaux adhérents. Il a encore demandé à chacun et chacune de s'investir dans ce domaine. Il a évoqué par ailleurs le remplacement du président et du secrétaire, qui devront poursuivre leur action en 2016 dans l'attente de volontaires. Depuis la dernière assemblée générale la section a été représentée par son président et son porte-drapeau à toutes les cérémonies patriotiques organisées au chef-lieu du département et dans le département lui-même, notamment à Saint-Brieuc, à Lannion, Plénée-Jugon et Coat-Mallouen. Comme chaque année, l'association a été représentée à la cérémonie du collège du Braz à Saint-Brieuc, établissement titulaire de la croix de Guerre. Le président a rappelé qu'il fait partie de la commission « Solidarité » de l'ONAC-VG. Cela implique cinq réunions annuelles, au cours desquelles sont examinés les dossiers concernant les aides aux ressortissants en difficultés financières et les aides différentielles en faveur des conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC-VG. Il a précisé que ces derniers peuvent devenir eux-mêmes ressortissants, à condition d'en faire la demande. Au cours de ces réunions, sont également traités : la confirmation des nominations des porte-drapeaux dans leurs fonctions ; les demandes d'aide à domicile ; les chèques de service ; les frais de représentations. Les demandes de décorations effectuées pour certains de nos adhérents pour l'année 2015 n'ont donné lieu, hélas, à aucune suite. Après le rapport moral, André Föllmi, secrétaire général de la section, a donné lecture du bilan financier, légèrement positif, de l'année écoulée. Il a remercié la mairie de Saint-Brieuc pour sa subvention, précisant néanmoins qu'une légère diminution avait eu lieu en raison de la situation économique. Les personnes présentes ont approuvé à l'unanimité les deux rapports exposés. Sylvie Grondin, adjointe au maire de Saint-Brieuc, a rendu hommage à tous les titulaires de notre décoration et a rappelé l'attention apportée par la municipalité aux associations d'anciens combattants et associations patriotiques. Elle a rappelé ses fonctions au sein de la municipalité, liées à la sécurité et aux problèmes de la défense. Cette journée s'est terminée par un vin d'honneur, suivi d'un repas convivial au restaurant « La Choppe » de Trégueux.

Michel Le Morvan,
président

La bibliothèque du **Service historique de la Défense**, spécialisée en histoire militaire, recherche des fascicules anciens de la revue, afin de compléter sa collection. Elle vous remercie de proposer vos dons :
- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Service historique de la Défense
Département de la Bibliothèque - Division des Périodiques
Château de Vincennes
Avenue de Paris 94306 VINCENNES Cedex

- soit par messagerie électronique : *shd-vincennes-bibliotheque.accueil.fct@intradef.gouv.fr*

Gironde - 33 - Bordeaux-deux-Rives

Devoir de mémoire à Oradour-sur-Glane

Le 17 avril 2016, plusieurs associations d'anciens combattants, dont la section départementale de Gironde des Croix de guerre et de la Valeur militaire et celle des anciens Combattants du ministère de l'Intérieur, groupées autour de M.Poumeyrau de la fédération Maginot (organisateur), visitent Oradour-sur-Glane. Ce petit bourg de la Haute-Vienne est connu dans le monde entier pour avoir conservé les vestiges de l'évènement tragique survenu le 10 juin 1944, lorsqu'une unité de la division SS «Das Reich» massacre tous ses habitants. La visite guidée est conseillée pour mieux comprendre les thèmes retenus : le contexte politique et social de l'avant-guerre, la montée du nazisme, l'expansion du IIIème Reich, la défaite de la France, le gouvernement de Vichy et la Résistance ; le massacre systématique des populations de l'Europe de l'Est, les journées des 8 et 9 juin quand la division SS «Das Reich» remonte vers Oradour-sur-Glane ; le récit du drame, les témoignages des rescapés et les aveux des exécuteurs dans un film de 12 minutes sur les évènements du 10 juin 1944 au village ; la reconnaissance nationale du village martyr, qui livre à l'humanité un témoignage des conséquences de la barbarie guerrière ; les procès ; l'amnistie et la reconstruction d'Oradour-sur-Glane ; les messages de paix invitant à la réflexion.

14 h. L'arrivée des SS : après l'encerclement du bourg, des soldats donnèrent l'ordre aux habitants de se rendre sur le champ de la foire.

15 h. Le rassemblement : des mitrailleuses furent installées sur le lieu de rassemblement, où femmes et hommes des villages voisins avaient été également acheminés. Les écoliers arrivèrent en rang, accompagnés par leurs instituteurs.

15 h 30. La séparation : des soldats séparèrent les hommes et les enfants, qui furent dirigés vers l'église. Quelques instants après, les hommes furent divisés en groupes et acheminés dans les divers lieux d'exécution.

16 h. Le massacre des hommes : une explosion résonna. A ce signal, les mitrailleuses crachèrent la mort. Des tueurs donnèrent le coup de grâce à quelques-uns, avant de mettre le feu aux amas de corps brisés.

17 h. Le massacre des femmes et des enfants : les SS déposèrent une caisse d'où dépassaient des cordons. Leur mise à feu, provoquant une fumée asphyxiante, déclencha une véritable panique parmi les femmes, qui se ruèrent toutes vers les portes de l'église. Les SS les y attendaient. Les tirs des mitrailleuses les obligèrent à se retirer à l'intérieur. De ce carnage, une seule femme, Mme Rouffanche, eut la vie sauve. Le plus jeune des enfants n'avait que huit jours.

Durant la visite du village martyr, on a pu observer, avec la plus grande émotion, que quelques heures ont suffi aux barbares SS pour anéantir 642 vies humaines et détruire 328 constructions.

La visite s'est terminée par un hommage rendu aux victimes de la barbarie au cimetière et tombeau des martyrs. Une minute de silence a été observée avec dépôt de gerbes et honneurs rendus par de nombreux porte-drapeaux, dont les nôtres.

J'invite la jeunesse à visiter Oradour-sur-Glane et à devenir, comme nous, des passeurs de la mémoire.

Roland Dahan,
président départemental

Tarn et Garonne - 82 - Caussade

Assemblée générale du 22 avril 2016

Pour la deuxème année consécutive, l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire a tenu son assemblée générale le 22 avril 2016 dans la salle des Récollets de la commune de Caussade. Accueillie par F.Bonhomme, sénateur et maire de la commune, elle débuta son assemblée par la présentation du bilan financier avec un solde positif et du rapport d'activités, suivie du renouvellement du tiers des membres du bureau, lesquels par manque de nouveaux candidats, furent réélus. Dans son rapport moral, le président, ancien combattant d'Algérie, a voulu mettre à l'honneur le prestigieux 1er Régiment étranger de parachutistes qui se distingua en Indochine et en Algérie, tant par sa bravoure que par son professionnalisme, préférant l'honneur au déni de la promesse faite au peuple algérien qu'il resterait français !! Puis, le président N.Maisonneuve, soucieux de toujours informer ses adhérents, fit appel au conférencier et historien J-P Corlouer qui, avec brio et projections à l'appui, relata le naufrage du sous-marin *Pluviose* en 1910 et de tous les submersibles qui sombrèrent depuis cette date. S'en suivirent les allocutions officielles, celle du président mettant en valeur le patriotisme de notre armée et celle de la croix de Guerre, quatrième dans le classement national des décorations, immédiatement après l'Ordre national du Mérite. Le colonel Pilette, commandant la base de défense de Montauban, et Mme V.Rabault, députée de la circonscription, ont tous deux exprimé leur reconnaissance envers nos militaires lors des opérations extérieures et pour assurer la sécurité sur le territoire national. Puis le nouveau directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, représentant le préfet, clôtura cette assemblée en informant l'assistance des nouvelles modifications du code des pensions militaires. Un hommage au monument aux morts de la commune fut rendu par un dépôt de gerbes, en présence d'une vingtaine de porte-drapeaux.

Un apéritif, suivi d'un buffet, mit définitivement fin à cette assemblée.

Assistaient à cette assemblée de nombreuses personnalités civiles et militaires, dont notamment le général (2S) Pachabeyian, le lieutenant-colonel Bon, président de la section locale de la Société des membres de la Légion d'Honneur, les colonels Tronchon, Lattès, Blat et Wierzbinsky ainsi que MM. Labruyère, président de l'Association des maires du Tarn-et-Garonne, Riols et Albugues, conseillers départementaux, et Infanti, délégué aux anciens combattants de Montauban ainsi que de nombreux présidents et présidentes d'associations patriotiques et d'anciens combattants, sans oublier les représentants des chefs de corps du 17ème Régiment du génie parachutiste, du 31ème Régiment du génie, du 9ème Bataillon du soutien aéromobile et de la Gendarmerie.

Norbert Maisonneuve,
président

Les gerbes ont été déposées au monument aux morts par les autorités civiles et militaires du département.

Puy-de-Dôme - 63 - Gerzat

Assemblée générale du 18 juin 2016

La section des Croix de guerre et de la valeur militaire du Puy-de-Dôme a tenu son assemblée générale annuelle, le 18 juin 2016 à Gerzat, ville décorée de la croix de Guerre 1939-1945 et membre de l'association comme sept villes du département.

Gerzat a été un centre de résistance important et a fourni aux Alliés des renseignements précieux sur les mouvements des troupes allemandes. Soixante jeunes gens ont pris part aux combats de la Libération, ce qui a entraîné de dures opérations de représailles au cours desquelles 35 personnes ont été arrêtées dont 30 moururent en déportation.

Nous avons donc été accueillis par le maire, M.Albisetti, qui nous a remercié d'avoir choisi sa commune et la date du 18 juin, date de l'appel du général De Gaulle. Il a rappelé son attachement aux valeurs que nous défendons et a confirmé l'adhésion de sa ville à notre association. Une minute de silence a été observée en mémoire de tous nos disparus et en particulier cette année pour nos amis Jean Gauthier et Jean Descourtieux.

Le président Alain Bonnet a présenté le bilan d'activité de l'année 2015-2016, marquée en particulier par la prise de commandement du 28ème Régiment de transmissions d'Issoire et membre de l'association depuis juillet 2015. Puis, le président a fait un bref compte rendu du congrès national auquel il a assisté. Le trésorier Michel Dareau a présenté les comptes de l'année et a remercié la commune de Bourg-Lastic, où nous étions l'an passé et qui nous a accordé un don. L'assemblée s'est poursuivie avec la diffusion du film sur la croix de Guerre « 100 ans de bravoure. La minute historique a été préparée par notre historien André Combe et consacrée à l'appel du 18 juin. Un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts de la ville, en présence également des conseillers départementaux, du président et du porte-drapeau des ACPG CATM et du correspondant défense de Gerzat, M.Deverre. Tous les membres se sont retrouvés ensuite pour partager un excellent repas.

Alain Bonnet
président

Le 30 juillet 2016 à Aubière près de Clermont-Ferrand, Jeanne Beaume épouse Fournet-Fayard, déportée et résistante, s'est vu remettre les insignes de la Légion d'Honneur et de la croix de Guerre1939-1945 avec palme par Martine Brunswig, présidente de la SMLH de Clermont-Ferrand et par le général (2S) Jean-Paul Varenne-Paquet, président de la SMLH du Puy-de-Dôme. Le décret présidentiel du 15 avril 2016 précise : « Recrutée par les forces françaises combattantes en février 1943, au sein du réseau Mithridate, s'est distinguée par ses actions en tant qu'agent de renseignements, qui lui vaudront d'être promue agent P2 avec le grade de sous-lieutenant. Arrêtée par l'ennemi le 27 octobre 1943, elle fut déportée à Ravensbrück jusqu'à la Libération, devenant grande invalide suite aux sévices et privations subis *». Ensuite, Jeanne Fournet-Fayard entame une seconde carrière chez Michelin, tout en s'occupant du service social de l'association des déportés, internés, résistants et patriotes.*

CARNET

DÉCÈS

Section des Bouches-du-Rhône

Emmanuel PIACENTINO

Section des États-Unis

Général Steven KOVACH

Section du Limousin

Robert BUFFLER

Claude COMBE

Marcel DEVYNCK

Section du Morbihan

Jean BRÉZULIER

Section du Puy-de-Dôme

Jean-François COURAGEOT

Section de la Somme

Robert BANNA

DÉCORATIONS

LÉGION D'HONNEUR

Au grade de Chevalier :

Section de l'Isère

Pierre MAURICE

Section du Limousin

Guy CRUVEILHER

François MAHÉ

Section de Paris

Francis GASTAUD

Section du Puy-de-Dôme

Jeanne BEAUME

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Au grade de Chevalier :

Section du Limousin

Georges RESTOUEIX

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Section du Puy-de-Dôme

Jeanne BEAUME

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE SES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES ÉPROUVÉES PAR LE DEUIL ET SES FÉLICITATIONS AUX DÉCORÉS.

Hôtellerie IGESA

Vous pouvez bénéficier des prestations de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour l'hôtellerie avec inscription individuelle en scannant votre carte du combattant ou celle du titre de Reconnaissance de la nation (TRN).
Ensuite, vous l'envoyez en pièce jointe par internet à l'adresse suivante : *www.igesa.fr*
Téléphone : 04 95 55 20 20